

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2017

26 ET 27 JANVIER

N° 2017/E1/001

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME Marie-Thérèse
MARIOTTI et M. Jean-Martin MONDOLONI
AU NOM DU GROUPE « Rassemblement »**

OBJET : INTEMPERIES ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU.

Monsieur le Président,

Si elles n'ont heureusement fait aucune victime, les intempéries du 20 décembre dernier, les troisièmes de cette ampleur en un an, ont provoqué des dégâts considérables. Le réseau routier a été dégradé. Des ouvrages d'arts ont été partiellement détruits. Des plaines agricoles ont été inondées et des habitations endommagées.

De ce point de vue la situation du Golo me semble à la fois préoccupante et emblématique. Mal ou peu entretenu, le fleuve draine des masses d'encombrants qui obstruent l'embouchure très en amont, interdisant ainsi l'effet de chasse naturel du cours d'eau. Par ailleurs l'entretien mal assuré de l'exutoire de la deux fois deux voies Borgo-Vescovato accentue visiblement le phénomène de crue. En effet, faute de curage, ce canal d'évacuation ne joue plus le rôle qui lui est assigné en raison des sédiments alluvionnaires accumulés.

A l'invitation de la chambre d'agriculture, une rencontre a permis de réunir les 4 et 17 janvier à Vescovato, services de l'Etat, agriculteurs et élus.

Deux problématiques ont été clairement identifiées :

1- La CTC doit non seulement entretenir l'exutoire mais également être capable de mesurer ses effets lors de fortes précipitations. Il a fallu attendre cette troisième crue pour que l'Exécutif, par la voix de Jean-Félix ACQUAVIVA, prenne l'engagement de faire curer rapidement l'exutoire et de commander une étude ad hoc. Les travaux ont ainsi pu démarrer, quid de l'étude ?

2- Compte tenu de la réglementation complexe, draconienne et inadaptée aux situations de crise et compte tenu du fait que les particuliers n'ont ni la compétence

technique ni la capacité financière d'entretenir les rives du fleuve qui bordent leurs parcelles, une des alternatives envisagée serait de demander aux intercommunalités de Marana Golo et Casinca de porter conjointement le projet et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux prioritaires, anticipant ainsi sur la compétence qui leur sera dévolue au 1^{er} janvier 2018.

Si les services de l'état ont assuré que les bois, embâcles et autres matériaux pourraient être enlevés sans contrainte, les intercommunalités, compte tenu des regroupements en cours imposés par la loi Notre, ne sauraient assumer seules ces dépenses.

Dès lors, le soutien de notre collectivité s'impose. Ingénierie, expertise des services de la CTC et soutien financier seraient ainsi les bienvenus, en complément des actions de l'état, pour sortir d'une situation face à laquelle agriculteurs et élus locaux se retrouvent désarmés.

Quel rôle notre collectivité pourrait-elle jouer dans le cas précis du Golo et au-delà dans le cadre de l'entretien de nos cours d'eau ?

Est-il envisageable de mobiliser un fonds spécial dédié à cette opération et plus globalement un fond de prévention ?

Ne serait-il pas opportun de demander l'évolution d'une réglementation manifestement défailante ?

Enfin, et au-delà du Golo, je souhaite connaître votre position quant à la situation de Julien PEDINIELLI, exploitant agricole dont le parcours est significatif. Ayant à plusieurs reprises subi des dégâts matériels et d'importantes pertes d'exploitation, l'agriculteur a, sur moyens propres, ôté les encombrants du lit du Fiumicicoli qui traverse sa propriété. Le réflexe de sauvegarde de son patrimoine lui vaut de paraître prochainement devant un tribunal correctionnel après avoir vécu un traitement judiciaire dégradant. Aussi, au nom du groupe « le Rassemblement », je veux lui témoigner sympathie et solidarité. Souhaitez-vous, M. le Président vous associer à ce geste de soutien ?

Je vous remercie.